

APPEL URGENT - L'OBSERVATOIRE

DZA 004 / 0610 / OBS 069

Obstacles à la liberté de rassemblement

Algérie

1^{er} juin 2010

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante en **Algérie**.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par le Congrès mondial Amazigh (CMA) de la répression violente d'un mouvement pacifique visant à commémorer les événements du printemps noir¹ en Algérie.

Selon les informations reçues, le 26 mai 2010, une marche pacifique a été organisée par la Coordination des archs, daïras et communes (CADC)² de Tizi-Ouzou au départ de leur siège pour dénoncer l'impunité dont jouissent les responsables des événements du printemps noir et revendiquer leur droit à la justice, la prise en charge des blessés de 2001, la réparation matérielle pour les commerçants victimes de dégâts et le respect des engagements de l'Etat suite aux accords négociés en 2005 avec le mouvement citoyen. Au bout de 200 mètres, les manifestants ont été surpris par les forces de police qui ont tentés de les disperser. Les manifestants ont alors tenu un sit-in avant d'être assaillis par les forces de police à coup de matraques et de bombes lacrymogènes. Une douzaine de personnes ont été blessées, dont les parents des victimes de 2001, des personnes âgées de plus de 60 ans.

L'Observatoire condamne la répression de cette manifestation pacifique par les autorités algériennes et rappelle que la liberté de réunion pacifique et de manifestation publique n'est toujours pas garantie en Algérie.

L'Observatoire demande aux autorités algériennes de veiller à ce qu'un terme soit mis à toutes formes de répression ou d'actes d'intimidation visant à empêcher la tenue de rassemblements publics.

Actions requises :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités algériennes en leur demandant de :

- i. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme algériens ;
- ii. Cesser toute forme de harcèlement à l'encontre de tous les défenseurs des droits de l'Homme algériens, afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave ;
- iii. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus

¹ En avril 2001, suite à la mort d'un jeune kabyle dans les locaux de la gendarmerie de Béni Doualades, des émeutes ont éclaté et ont été violemment réprimées par les forces de police en Algérie.

² La CADC est née des événements d'avril 2001: elle organisera et encadrera le mouvement kabyle

particulièrement à son article 1 qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international », et son article 12.2, qui dispose que « l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration » ;

iv. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par l'Algérie.

Adresses

• M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, Présidence, El-Mouradia, Alger, Algérie, Tél : 00 213 21 69 15 15 ; Fax : +213 21 69 15 95. E-mail : President@el-mouradia.dz

• M. Farouk Ksentini, Président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Avenue Franklin Roosevelt, Allée du Peuple, 16000 Alger, Tél : +00 213 (0) 21230311 / 230214

• M. Abdelaziz Ziari, Président de l'Assemblée populaire nationale, 18 boulevard Zirouf Youcef, 16000 Alger, Tél : 00 213 021 73 86 00 / 10

• M. Nouredine Yazid Zerhouni, Ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, de l'Environnement et de la Réforme Administrative, Rue du Docteur Saâdane, Alger ; Tél : 00 213 (0) 21 73 23 40 / 00 213 (0) 21 73 23 48 / 00 213 (0) 21 73 12 00 00 213 ; Fax : (00 213 0) 21 92 12 43

• M. Tayeb Belaiz, Ministre de la Justice, Ministère de la Justice, 8 Place de Bir-Hakem. El-Biar, Alger, Algérie. Tél : 00 213 (0) 21 92 16 08 ; Fax : 00 213 (0) 21 74 76 64 / + 213 21 92 17 01 / 29 56

• S.E. Idriss Jazaïry, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU à Genève, Route de Lausanne 308, CH-1293, Bellevue, Suisse, E-mail : mission.algerie@mission-algerie.ch, Fax : +4122 / 774.30.49

• Ambassadeur de l'Algérie auprès du Royaume de Belgique, Avenue Molière 207, 1050 Bruxelles, Fax : 0032 343 51 68, E-mail : info@algerian-embassy.be

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques d'Algérie dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 1 juin 2010

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. L'Observatoire a été lauréat 1998 du prix des Droits de l'Homme de la République française.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence :

• E-mail : Appeals@fidh-omct.org

• Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 25 18 / 33 1 43 55 18 80

• Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29